

# FLASH INFO FLASH INFO FLASH INFO FLASH INFO

## Fin des sessions de formation en décembre 2021

### Etes-vous formé pour le VE agrément 2022 ?

**En raison de la pandémie Covid 19, les calendriers de formation VE agrément 2021 et agrément 2022 ont été déplacés.**

**Si vous n'avez pas validé de participation à la formation menant à l'agrément VE 2022 et souhaitez vous faire connaître pour suivre cette formation en visioconférence avec IFOR2A, veuillez remplir un formulaire en ligne : [ici](#).**

**Nous attirons particulièrement l'attention des experts inscrits en 2020 qui ont vu leur participation reportée début 2021. En effet, les experts ayant réalisé leur formation début 2021 doivent impérativement suivre avant le 31 décembre 2021 une nouvelle formation VE pour obtenir leur agrément 2022.**

## RAPPEL

La qualification VE est indispensable pour mener à bien les expertises et procédures VGE visées dans les articles L327-1 à 6 et R327-1 à 3 du Code de la Route. Cette formation annuelle est nécessaire à tout expert en automobile inscrit sur la liste nationale souhaitant obtenir ou renouveler son agrément VE.

**Pour conserver leur agrément en 2022, les experts en automobile doivent impérativement effectuer une formation VE avant le 31 décembre 2021.**

➡ Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe au 01 45 40 81 92